



**Contre la pose forcée du compteur LINKY :
Agir ensemble en Justice
RÉUNION D'INFORMATION à AVRANCHES**



**Le vendredi 15 septembre 2017 – 19h30 précises
à la salle Ernest LENOEL
Place du Marché
50300 AVRANCHES**

Libertés publiques, vie privée, santé, facturation ...
Une équipe d'avocats défend votre refus du LINKY,
compteur déjà remplacé ou non, à l'intérieur ou pas...

*Alors que les poses forcées ou quasi forcées se poursuivent,
il est bon de rappeler que toute personne peut refuser
l'installation d'un compteur électrique, véritable ordinateur.*

INTERVIENDRONT À LA RÉUNION :

- ◆ Monsieur Bertrand DUBARD, collectif stop Linky Manche, organisateur de la réunion,
- ◆ Mme Marylise SABAT, Rassemblement Citoyen en Normandie (RCEN), coordinatrice collectifs Normandie,
- ◆ Maître Arnaud DURAND, avocat au Barreau de Paris, porteur de l'action en justice.

ACTUALITÉ LINKY

Le Directeur général de l'Énergie à la Commission européenne dément que le LINKY soit une obligation de l'UE (ACEQV, 11 août 2017) :
« [...] les États membres ont toute latitude pour statuer sur [...] le caractère obligatoire ou facultatif du déploiement sur leur territoire [...] ».

JURISPRUDENCE COMPTEURS COMMUNICANTS

**Retrait d'un compteur communicant pour raisons de santé
ordonné en référé : [TI Grenoble, 17 nov. 2016](#)**

En savoir plus sur Lexprecia.com ou MySMARTcab.fr